

Comité Régional de Spéléologie Provence Alpes Côte d'Azur

Assemblée Générale du 11 mars 2017

Préalable

Cette assemblée générale est la dernière étape du processus de fusion des comités régionaux de spéléologie « Ligue spéléologique Provence Alpes Méditerranée » (LIPAM), et « Comité Spéléologique de la Côte d'Azur » (CSR-CA).

Le projet de fusion, et l'ensemble des documents annexes, sont disponibles sur la page d'accueil de <http://csrca.free.fr/>

Conformément au document de fusion, les deux assemblées générales, extraordinaire et ordinaire, sont dirigées conjointement par les deux présidents sortants, Raymond Legarcon et Hervé Tainton.

Ordre du jour :

1) Assemblée Générale Extraordinaire (14h).

Cette assemblée générale est constitutive du nouveau comité régional PACA, issu de la fusion absorption du CSR-CA avec LIPAM.

- Appel des représentants des CDS (GE)
- Appel de deux scrutateurs
- Vote des statuts

2) Assemblée Générale Ordinaire.

- Vote du règlement intérieur
- Election des vérificateurs aux comptes
- Election des représentants (GEs) du CSR-Paca pour l'AG FFS
- Motions à présenter en Assemblée Générale FFS (vote)
- Election du conseil d'administration. Ce conseil d'administration comportera 21 membres, dont un poste réservé à un médecin, et au moins 40% de membres du sexe le moins représenté.
- Election du président
- Choix du siège social
- Questions diverses
-

Assemblée générale extraordinaire.

Appel des représentants des CDS. Présents : 25, Représentés : 7, Total : 32.

Le quorum est atteint, l'assemblée extraordinaire est ouverte à 14h05.

Appel de 2 scrutateurs :

Sont élus à l'unanimité des voix : *Viviane Le Lan, Maurice Abbate.*

Statuts :

Le texte proposé est discuté en séance. Le résultat de cette discussion est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire.

Règlement intérieur :

Le texte proposé est discuté en séance. Le résultat de cette discussion est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

Election des vérificateurs aux comptes :

Candidats déclarés : Serge Santantonio, Patricia Bourlon, André Roudaut.

Sont élus, avec 31 voix pour, 1 abstention : **Patricia Bourlon, André Roudaut**

Election des représentants à l'assemblée générale de la FFS :

Nous avons reçu 9 candidatures, pour 7 postes à pourvoir.

Résultats (32 bulletins valides) :

Nom	Dept	# voix	Résultat
Delery Pierre	05	23	Elu
Madelaine Eric	06	31	Elu
Zaoui Pascal	06	8	
Garcia Jean-Marc	13	31	Elu
Giardino Jean-Louis	13	21	
Legarçon Annie	13	25	Elu
Zappelli Alexandre	13	27	Elu
Tainton Hervé	83	31	Elu
Caullier Cathy	83	24	Elu

Motions à présenter en Assemblée Générale FFS (vote)

néant

Election du Conseil d'administration

Raymond Legarçon, président d'honneur de la Lipam, est suite au processus de fusion/absorption, et avec l'accord de l'AG, nommé président d'honneur du CSR PACA. Par voie de conséquence, il retire sa candidature au CA.

Nous avons alors 15 candidats, dont un médecin (poste réservé), deux femmes et 12 hommes. Le CA comporte 21 membres (incluant le médecin), la règle des 40% nous donne un minimum de 8 postes réservés au sexe le moins représenté.

Résultats (32 bulletins valides) :

Nom	Dept	# voix	Résultat
Duroc Raoul (médecin)	05	32	Elu
Kling Britt	06	32	Elu
Legarçon Annie	13	32	Elu
Chaput Alexandre	05	31	Elu
Delery Pierre	05	32	Elu
Ricou-Charles Michel	05	32	Elu
Carlin Rene	06	32	Elu
Madelaine Eric	06	31	Elu
Radecki Michel	06	32	Elu
Garcia Jean-Marc	13	32	Elu
Zappelli Alexandre	13	32	Elu
Guy Jerome	83	32	Elu
Laty Denis	83	32	Elu
Tainton Herve	83	32	Elu
Serguier Christian	84	32	Elu

6 postes sont non pourvus, réservés pour des femmes. Ils seront soumis à un appel de candidature lors de la prochaine assemblée générale en 2018.

Election du président :

Le conseil d'administration propose à l'AG la candidature de **Hervé Tainton**.

Elu à l'unanimité.

Siège social :

Le siège social est fixé à l'adresse du président :

Chez M. Hervé Tainton, 457 Chemin de la Bergerie, 83110 SANARY

Questions diverses :

néant

Décision exécutoires :

Tous pouvoirs sont donnés au Président, au Secrétaire et au Trésorier afin de réaliser les différentes formalités prévues par la loi. Le président et le trésorier ont tous pouvoirs pour la gestion des comptes bancaires et financiers de l'association.

De tout ce qui a été dit, il a été rédigé procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'Assemblée Générale close à 19h.

Fait à Aix-en-Provence, Le 11 mars 2017

LE PRESIDENT

Hervé TANTON



LE SECRETAIRE

Eric MADELAINE

